

LES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUÉBEC CONGRÈS PROVINCIAL



AVIS DE CRÉANCE DES DÉLÉGUÉS

Au Conseil d'État des Chevaliers de Colomb Inc.

Par la présente, nous certifions que les frères ci-dessous mentionnés ont été dûment élus, le.....
comme délégués du Conseil No.: district:
à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra dans le cadre du Congrès provincial des Chevaliers de Colomb du Québec, les:

Jour / Mois / Année du Congrès Provincial

1^{er} DÉLÉGUÉ

Prénom : Nom :
Numéro de membre : Tél. rés. : (.....)

2^e DÉLÉGUÉ

Prénom : Nom :
Numéro de membre : Tél. rés. : (.....)

1^{er} SUBSTITUT

Prénom : Nom :
Numéro de membre : Tél. rés. : (.....)

2^e SUBSTITUT

Prénom : Nom :
Numéro de membre : Tél. rés. : (.....)

De plus, nous certifions que ces frères sont en règle et dûment qualifiés pour représenter ce Conseil.

En foi de quoi, nous avons signé et apposé le sceau de notre Conseil ce jour de

INSTRUCTIONS

Afin d'arriver à une meilleure efficacité et un meilleur contrôle, nous vous faisons parvenir un avis de créance afin que vous y inscriviez les noms des délégués et des substituts officiels dûment élus par votre assemblée générale. Cet avis devra porter le sceau de votre Conseil. Sur réception de ce document, en autant que l'article 57 de la «Charte, règlements et constitution des Chevaliers de Colomb» ait été respecté par le Conseil, les lettres de créances officielles du Conseil d'État seront envoyées au Grand Chevalier. Chaque délégué devra présenter sa lettre de créance au bureau d'inscription afin d'être autorisé à participer à l'Assemblée générale annuelle. Un Conseil dont les dûs ne sont pas payés ne pourra pas jouir de son droit de représentation.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

PRIÈRE DE RETOURNER CE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ AU:
Secrétariat d'État des Chevaliers de Colomb
670 avenue Chambly
Saint-Hyacinthe, Qc J2S 6V4

.....Grand Chevalier
.....Secrétaire financier
.....Secrétaire archiviste

Signature

No membre

SCEAU

Re: Section 2 des règlements généraux du Conseil d'État — Article 5

Délégués: Sont éligibles comme DÉLÉGUÉS DES CONSEILS, le Grand Chevalier en fonction et UN des EX-GRANDS CHEVALIERS du Conseil, à défaut d'ex-Grand Chevalier, tout membre en règle au Troisième Degré.

Substituts: Sont éligibles comme SUBSTITUTS des délégués d'un Conseil, tout membre de l'Ordre en règle au Troisième Degré.